



Convocation tribunal pour ordonnance pénale conduite sous stupéfiant

Par **Lusitano95**, le **29/09/2019** à **16:01**

Bonjour suite à un test salivaire positif au cannabis je suis convoqué pour une notification d'ordonnance pénale au tribunal le 4 octobre 2019. J'aimerais savoir ce qui serait le plus judicieux de faire suite à mon cas étant donné que je dispose actuellement sur mon permis que de 6 points j'ai déjà fait un stage de récupération de point au mois de mai 2019 donc pas possibilité d'en refaire un avant mai 2020... Le préfet m'a mis une suspension administrative de 6 mois suite à ma rétention de permis. Dois-je accepter l'ordonnance ou bien faire opposition sachant que je suis chauffeur poids lourd et cette histoire m'a déjà mis dans une situation délicate fin de droit assedic et désormais au rsa. Qu'elle serait pour moi la meilleure chose à faire afin d'éviter de perdre tous mes permis ? D'avance merci pour vos réponses cordialement